



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**RETROSPECTIVE KIJNO 24 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC LA SAS DISCOVERY**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise en 2024 une rétrospective Ladislav Kijno "Du Galet aux Etoiles" qui sera présentée à Labanque du 23 mars au 4 août 2024,

Considérant que la Chapelle Saint Pry (Béthune), la Cité des Electriciens (Bruay-la-Buissière), la Comédie de Béthune, la Maison de la Poésie (Beuvry), la Donation Kijno (Noeux-les-Mines) s'associent à cet événement par l'exposition d'oeuvres et la réception de manifestations,

Considérant que dans le cadre de cette rétrospective, la Communauté d'Agglomération propose une programmation culturelle destinée à tous les publics et se déroulant à la fois dans les équipements culturels et en "hors les murs" dans les communes,

Considérant que les actions proposées (spectacles, ateliers, conférences, résidences artistiques) entrent en résonance avec les messages de Kijno : invitation à explorer le monde, à dénoncer la face noire de l'Humanité, à prendre les Grands Hommes pour modèles pour agir en tant que citoyens,

Considérant que dans ce cadre, la SAS DISCOVERY propose une conférence de Patrick Baudry, cosmonaute et ami de Kijno, le 18 avril 2024, autour de l'aphorisme de Kijno « *Le peintre doit se faire scaphandrier pour descendre aux assises du monde et cosmonaute pour remonter jusque dans les étoiles* »,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations intellectuelles avec **la SAS Discovery** dont le siège social se situe à Lacanau (33680), 80 avenue du Lac, ayant pour objet une conférence de Patrick Baudry, le 18 avril 2024 et ce pour un montant total de 6 970 euros comprenant :

- 6 000 euros TTC pour les honoraires du conférencier
- 970 euros nets de taxes pour les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations intellectuelles avec la SAS Discovery dont le siège social se situe à Lacanau (33680), 80 avenue du Lac, ayant pour objet une conférence de Patrick Baudry, le 18 avril 2024 dans le cadre de la rétrospective Ladislas Kijno et ce pour un montant total de 6 970 euros comprenant :

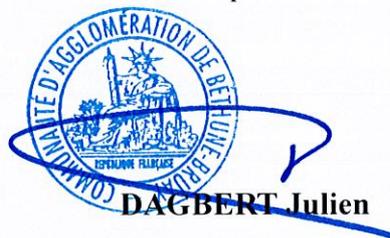
- 6 000 euros TTC pour les honoraires du conférencier
- 970 euros nets de taxes pour les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20 MARS 2024**

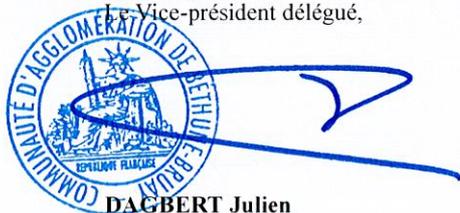
Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 MARS 2024**

Et de la publication le : **21 MARS 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien